

Communiqué de presse de la FARA. Le 12.12.2016.

La FARA, fédération des associations régionales des allocataires de la CARMF, se félicite de la réforme des retraites, officialisée par la parution des arrêtés du 30 novembre et du 1^o décembre 2016.

A partir du 1^o janvier 2017, sera mise en place la retraite en temps choisi, élaborée par le Conseil d'Administration de la CARMF, avec le soutien de presque tous les syndicats médicaux.

Ces dispositions sont appliquées au Régime Complémentaire et à l'ASV.

Désormais le départ à la retraite sera possible dès l'âge de 62 ans avec une décote fonction de l'âge de départ par rapport à la pension actuelle à 65 ans puis, pour ceux qui poursuivront leur activité, une surcote tous les ans jusqu'à 70 ans. Ces nouvelles possibilités seront une alternative très intéressante au cumul emploi-retraite et, surtout, devraient permettre plus de sérénité pour la gestion de nos pensions.

Dr Henri ROMEU
Président de la FARA